

Décision

Générale

colonial

Décision n° 672 23 juin 1952

n° 672 23

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication
23 juin 1952

Date du numéro
1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de M. Osman Atha, boy à l'Hôtel du Gouvernement, est porté de 4.500 francs à 5.200 francs pour compter du 1er juin 1952.